



## DECISION DU PRESIDENT

N° 2023-044

1.1 Marché public

### FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT INTERCOMMUNEAUX

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT la nécessité de conclure un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour les accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux ;

CONSIDERANT la dévolution du marché par procédure adaptée en application des articles R2123-1 et R2131-12, R2162-1 à R2162-6, R2162-13 à R2162-14 et R2113-4 à R2113-6 du code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'il n'y a pas lieu d'allotir ce marché ;

CONSIDERANT l'avis d'appel public à concurrence du 27 juin 2023 sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics [www.marches-publics.info](http://www.marches-publics.info) et dans le journal d'annonces légales Dauphiné Libéré, fixant la date limite de remise des offres au 17 juillet 2023 à 10h00 ;

CONSIDERANT les critères de jugement des offres suivants :

- Prix 60%
- Exemple de menus pour les 2 mois d'été 20%
- Capacité à gérer les imprévus 10%
- Prise en compte du développement durable au-delà des minimums réglementaires 10%

CONSIDERANT le rapport d'analyse technique et financière de l'unique offre reçue ;

CONSIDERANT la proposition de la société ELRES pour un montant de 100 031.40 € HT pour la tranche ferme et de 21 409.20 € HT pour la tranche optionnelle ;

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 à l'imputation 60623 ;

## DECIDE

**Article 1 :** de signer le marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison chaude pour les accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux avec la société ELRES, dénommée commercialement ELIOR France ENSEIGNEMENT, Tour Egée - 11 allée de l'Arche - 92032 PARIS LE DEFENSE Cedex.

Le marché est conclu sous la forme d'un accord cadre à bons de commande comportant une tranche ferme et une tranche optionnelle.

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE



La tranche ferme « fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour l'ALSH Sainte Euphémie à Crest » est sans montant minimum et avec un montant maximum pour 36 mois de 120 000 € HT. En cas de reconduction de cette tranche pour une durée de 4 mois, le montant maximum est fixé à 15 000 € HT.

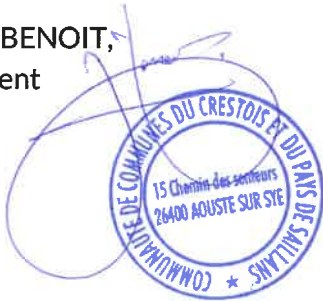
La tranche optionnelle « fourniture et livraison de repas en liaison chaude pour l'ALSH à Saillans » est sans montant minimum et avec un montant maximum pour 20 mois de 26 000 € HT. En cas de reconduction de cette tranche pour une durée de 4 mois, le montant maximum est fixé à 7 000 € HT.

**Article 2 :** La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **21 AOUT 2023**

Denis BENOIT,  
Président



*Affichée le :* **21 AOUT 2023**

*Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme*

**Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans**

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 @ accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD  
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS  
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS  
SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE